

**Règlement de la randonnée  
« Roulons pour la santé de l'homme »  
Samedi 30 août 2025**

Randonnée cyclotouriste organisée par le Vélo club La Pomme Marseille (VCPM) pour le compte de l'Association Française d'Urologie (AFU)

**1 – Date et horaires :**

- Samedi 30 Août 2025 départ à 10 h de Bédoin

**2 – Les parcours :**

- Départ et arrivée du village de vacances VTF « les Florans » Chemin des Florans - 84410 Bédoin,

- 2 Deux parcours possibles avec choix préalable lors de l'inscription :

- **1) Un petit parcours** ouvert également aux VAE et aux Handisport.

Départ de Bédoin, Flassan , Villes sur Auzon, les gorges de la Nesque puis l'ascension du Mont Ventoux par Sault jusqu'au Chalet Reynard puis retour à Bédoin.

**74Kms et 1200m de D+** (parcours en annexe 1).

Possibilité sera donnée aux participants du petit parcours de monter jusqu'au sommet à condition de redescendre coté Bédoin (+12 kms pour l'aller-retour).

- **2) Un grand parcours** exclusivement destiné aux vélos musculaires .

- Départ de Bédoin, Flassan , Villes sur Auzon, les gorges de la Nesque puis l'ascension du Mont Ventoux jusqu'au sommet par Sault avec un retour par Malaucène et le col de la Madeleine .

- Parcours de 98 kms et 2130m de D+ . ( parcours en annexe 2).

**3 - Participant(e)s :**

- Épreuve ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans,  
600 participants maximum,

**4 - Inscriptions et tarif :**

- Ouverture à tout public à compter du 10/2/2025 jusqu'au 28 /8/2025.
- Inscriptions préalables en ligne sur la plate forme Sport N Connect , pas d'inscription sur place.



Tarif d'inscription ; **65€** + contribution volontaire au fonds de dotation pour l'innovation et la recherche de l'AFU,

Présentation obligatoire d'une licence sportive (avec la mention cyclisme en compétition) ou d'un certificat médical (de moins d'un an) de non contre-indication à la pratique cyclisme en compétition

#### **5 - Obligations :**

Respect strict du code de la route et des autres usagers en toutes circonstances(rappelé sur la feuille de route remise au départ)

Respect de l'environnement

Port du casque obligatoire

Port du maillot AFU offert obligatoire

#### **6 - Prestations :**

Chaque participant(e) se verra remettre au départ (la veille à partir de 14h et le matin même à partir de 7h) :

Un maillot spécialement créé pour cette occasion

Un bidon AFU

Une plaque de cadre

Des produits de nutrition sportive

Un gilet sans manches

#### **7 – Assistance/ sécurité :**

Présence de 25 signaleurs sur le parcours aux endroits considérés comme sensibles.

Assistance médicale avec la présence de médecins (dont un urgentiste ),de secouristes et d'une ambulance.

Présence de 10 véhicules du Vélo Club La Pomme Marseille sur les parcours dont une voiture ouverte

Assistance technique avec 2 véhicules dédiés (pannes , crevaisons,problèmes de batterie de VAE...)

Présence de 10 motards du sport

Présence d'une quinzaine de cyclistes du Vélo Club La Pomme Marseille chargés , sur leur vélo,d'accompagner les participants les moins aguerris.

#### **8 - Assurance :**

L'organisateur souscrit pour chaque participant(e) :

Une assurance « responsabilité civile »,

Une assurance « individuelle accident corporel »,

#### **9 - Ravitaillements :**



Cinq ravitaillements :

- Dans la montée des Gorges de la Nesque
- Au sommet des Gorges de la Nesque
- Dans la montée du Ventoux
- Au Chalet Reynard
- Au pied du col de la Madeleine

#### **10 - Restauration :**

- Accueil café dès 7h au village de vacances VTF « Les Florans »,
- Plateau repas mis à disposition des participant(e)s à l'issue de la randonnée,

#### **11 - Récompenses :**

Une médaille finisher pour chaque participant(e) à l'arrivée

##### **12- Village départ :**

- Présence d'un car podium avec animateur
- Présence de stands pour les laboratoires partenaires
- Présence de kinés dans un espace massage/relaxation
- Délimitation d'aires de stationnement à proximité du lieu de départ (dans la limite des places disponibles)

#### **13 - Photos /Vidéo:**

Chaque participant(e) sera pris en photo lors de l'ascension du Ventoux. Les photos seront ensuite mises à disposition des participants via un lien communiqué dans les jours suivant l'événement.

Une vidéo retraçant les temps forts de la journée sera réalisée puis transmise à l'AFU ainsi qu'aux participants.

#### **14 – Charte communication de l'AFU**

**1.Respect de l'image et de la vie privée :** Nous respectons l'image et la vie privée des participants et des personnes impliquées dans l'organisation de l'événement. Nous demandons donc à tous les participants de ne pas partager ni publier de photos, d'images, de vidéos ou d'informations personnelles des autres personnes présentes à l'événement, en particulier sur les réseaux sociaux professionnels.

**2.Respect de la propriété intellectuelle :** Tout le contenu de l'événement est protégé par le droit d'auteur.La dénomination et le logo « AFU » sont par ailleurs des marques déposées à l'INPI, propriété de l'Association Française d'Urologie.Ces éléments , protégées par des droits de propriété intellectuelle, ne peuvent pas être utilisés sans autorisation préalable et expresse de l'Association Française d'Urologie.

**3.Promotion:**L'association Française d'Urologie permet à des partenaires de mettre en place une opération de partenariat ou de sponsoring officiel autour de l'événement.En dehors de ce cadre, les participants ne sont pas autorisés à utiliser le nom , les signes distinctifs ou des images en lien avec l'événement, notamment sur les réseaux sociaux professionnels.Toute association et toute mise en avant de la participation à l'événement avec des marques,produits et services proposés par les participants est ainsi strictement prohibée.

**4.En revanche ,** la publication sur les réseaux sociaux strictement personnels à **des fins privés** est autorisée.



**5.Sanctions:**Toute violation de cette charte est susceptible d'entraîner de sanctions , y compris l'exclusion de l'événement, sans préavis ni indemnité.

**15-Hébergement :**

L'organisateur ne prévoit pas les hébergements des participants. Il met à leur disposition un site(cf ci dessous)

Site : [www.ventouxprovence.fr](http://www.ventouxprovence.fr)

**16- Magasins de location de vélos :**

L'organisateur ne met pas de vélos à la disposition des participants. Il communique à ceux-ci les coordonnées des magasins louant des vélos à Bédoin et Malaucène.

Il est fortement conseillé de récupérer son vélo de location le vendredi.

Marseille le 3 février 2025

Patrick Sorin

Président du Vélo Club La Pomme Marseille

